



Déclaration liminaire CHSCT de l'administration centrale



Réunion du 3 mars 2021

Madame la Présidente,

Nous devons nous féliciter collectivement des résultats obtenus pour contenir la pandémie, même s'ils risquent de ne pas être suffisants dans la situation actuelle. Nous saluons en particulier tous les investissements réalisés pour faciliter le télétravail exceptionnel des agents, en essayant de préserver des conditions de travail acceptables. Le retour à la normale n'étant pas envisagé à court terme, les efforts doivent être poursuivis pour faciliter le travail des agents à distance... mais aussi de ceux qui viennent sur site. Citons notamment les difficultés rencontrées pour participer aux visioconférences, qu'il est plus facile de suivre depuis chez soi que depuis le ministère. Puisqu'il est demandé de se déconnecter du réseau pour raisons de sécurité, quelles solutions de connexion ont été mises en place sur site ?

Toujours dans le domaine de la pandémie, nous demandons que de nouvelles distributions de masques soient planifiées, en tenant compte de leur respirabilité et de leur confort, dans la mesure où nous allons vers les beaux jours. La polaire prévue dans la dernière livraison n'est pas supportable pour tout le monde. Enfin, dernier élément pour espérer retrouver des conditions plus normales, la vaccination. Les médecins du travail intervenant en entreprise peuvent désormais vacciner les salariés de 50 à 64 ans atteints de comorbidité. Qu'en est-il au ministère, et en particulier pour les agents de l'administration centrale ?

Dans ce contexte anxiogène où les agents, comme de nombreux concitoyens, ont de plus en plus de mal à supporter la situation, les réorganisations en cours, à la DGAL et au secrétariat général, risquent d'amplifier le mal-être. Les agents concernés par des modifications importantes de leur poste sont inquiets pour leur devenir et nous craignons des risques psycho-sociaux majeurs aggravés par l'éloignement.

Afin de réduire les angoisses liées à l'inconnu, à une difficulté d'appréhension des évolutions en raison de la distance, à la réduction des échanges informels qui mettent du liant, l'accompagnement par l'administration est essentiel. Nous demandons ainsi qu'une communication soit menée en direction de la communauté de travail, de façon générale, et qu'un suivi au cas par cas des agents directement impactés soit mis en place. Les décisions se doivent d'être transparentes, et la communication régulière et explicite pour limiter la fragilisation des agents, en particulier les nouveaux arrivants.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, de votre attention.